

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE ZAESSINGUE**  
**SEANCE DU 30 MARS 2026**

Sur invitation du Maire Roger ZINNIGER en date du 23 mars 2026, le Conseil Municipal s'est réuni le 30 mars 2026 à 19 H 30 à la mairie de Zaessingue.

**Présents** : Roger ZINNIGER, Jean-Marc FREY, Laurence GUERRA, Pascal NAAS, Philippe NAAS, Nathalie BREI, Béatrice PINA, Valérie KELLER, Emmanuel WILHELM, David RIEGEL.

**Absente excusée** : Noémie WINDENBERGER.

**Procuration** : Noémie WINDENBERGER à Laurence GUERRA

**Ordre du jour** :

- 1 - Adoption du compte-rendu de la séance du 23 mars 2026
- 2 - Indemnités du Maire
- 3 - Indemnités des Adjoints
- 4 - Le fonctionnement du Conseil Municipal
- 5 - Divers

Mme Nathalie BREI est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**POINT 1 - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 MARS 2026**

Le procès-verbal a été transmis aux Conseillers. Il est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

**POINT 2 - INDEMNITES DU MAIRE**

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT :

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX (en % de l'IB 1027)	INDEMNITE BRUTE (en euros)
Moins de 500	28,1	1155,06
De 500 à 999	44,3	1820,96
De 1 000 à 3 499	55,7	2289,56

Cette indemnité sera versée trimestriellement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, selon le souhait du Maire.

**POINT 3 - INDEMNITES DES ADJOINTS**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-24 du CGCT, les indemnités votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire et de membre de délégation spéciale faisant fonction d'adjoint au Maire sont déterminées en appliquant au terme de référence mentionné à l'article L. 2123-20 le barème suivant :

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX (en % de l'IB 1027)	INDEMNITE BRUTE (en euros)
Moins de 500	10,89	447,64
De 500 à 999	11,77	483,81
De 1 000 à 3 499	21,38	878,83

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

Vu les arrêtés municipaux du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux de 100 % de l'indice brut prévu pour les communes de moins de 500 habitants. Cette indemnité sera versée trimestriellement et à partir du 1<sup>er</sup> avril 2026 selon le souhait des Adjoints.

Monsieur Pascal NAAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, déclare au Conseil Municipal qu'il souhaite renoncer à cette indemnité pour toute la durée du présent mandat.

#### **POINT 4 - LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire informe les membres présents des modalités de fonctionnement du Conseil Municipal : convocation, quorum, désignation du secrétaire de séance et discipline des conseillers municipaux.

L'adoption d'un règlement intérieur n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants situées dans les départements d'Alsace-Moselle.

#### **POINT 5 - DIVERS**

##### **5.1 Compte-rendu des réunions Maire-Adjoints**

Mme Laurence GUERRA fait un compte-rendu oral des réunions hebdomadaires du Maire et des Adjoints depuis le 23 février 2026.

##### **5.2 Dépôts sauvages de déchets**

M. Jean-Marc FREY informe les conseillers que les dépôts sauvages de déchets sont récurrents dans le ban communal. Un article sera inséré dans le prochain bulletin communal pour inviter les promeneurs et autres sportifs à relever les numéros d'immatriculation des véhicules suspects qui circulent sur les chemins communaux, à prendre des photos ou même des vidéos. Ceci permettra éventuellement d'identifier les contrevenants.

### **5.3 Trottoir rue de Wahlbach**

Mme Béatrice PINA fait remarquer que le trottoir de la rue de Wahlbach (avant l'abri bus) est en très mauvais état. Le béton est effrité et il faudrait songer à trouver une solution pérenne pour régler ce problème.

Séance levée à 20 h 25

Le Maire :

Roger ZINNIGER

**Tableau des signatures**  
**pour l'approbation du compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal**  
**de la commune de ZAESSINGUE - Séance du 30 mars 2026**

Ordre du jour :

- 1 - Adoption du compte-rendu de la séance du 23 mars 2026
- 2 - Indemnités du Maire
- 3 - Indemnités des Adjoints
- 4 - Le fonctionnement du Conseil Municipal
- 5 - Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Roger ZINNIGER	Maire		
Jean-Marc FREY	1 <sup>er</sup> Adjoint		
Laurence GUERRA	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
Pascal NAAS	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
Philippe NAAS	Conseiller		
Nathalie BREI	Conseiller		
Béatrice PINA	Conseiller		
Valérie KELLER	Conseiller		
Emmanuel WILHELM	Conseiller		
David RIEGEL	Conseiller		
Noémie WINDENBERGER	Conseiller	Excusée	